

tenue par Madame MEUNIER-GARNER, magistrate-désignée
En présence de Monsieur LEYMARIE, Rapporteur public
Madame RODRIGUEZ, Greffière

13 heures 45

01)	DOSSIER N° 2300139	RAPPORTEURE: Madame Marie-Odile MEUNIER-GARNER
Titre de l'affaire	DALO - Demande d'annulation de la décision de rejet de la commission de médiation de la Haute-Garonne en date du 22 novembre 2022.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître SARASQUETA Fanny (Cour)
	Madame X	Maître SARASQUETA Fanny (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE	DDETS DALO
02)	DOSSIER N° 2301387	RAPPORTEURE: Madame Marie-Odile MEUNIER-GARNER
Titre de l'affaire	DALO - Demande d'annulation de la décision du 14 février 2023 par laquelle la Commission de Médiation de la Haute-Garonne a rejeté son recours en vue d'un hébergement, d'un logement de transition, d'un logement-foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	X	Maître SELARL SYLVAIN LASPALLES Sylvain (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE	
03)	DOSSIER N° 2301568	RAPPORTEURE: Madame Marie-Odile MEUNIER-GARNER
Titre de l'affaire	DALO - Demande d'annulation de la décision du 14 février 2023 par laquelle la Commission de Médiation de la Haute-Garonne a rejeté son recours en vue d'un hébergement, d'un logement de transition, d'un logement-foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître SELARL SYLVAIN LASPALLES Sylvain (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE	

13 heures 45

04)	DOSSIER N° 2302670	RAPPORTEURE: Madame Marie-Odile MEUNIER-GARNER
Titre de l'affaire	DALO - Demande d'annulation de la décision du 14 février 2023 par laquelle la Commission de Médiation de la Haute-Garonne a rejeté le recours en vue d'une offre de logement.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame X	Maître SELARL SYLVAIN LASPALLES Sylvain (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE	
05)	DOSSIER N° 2302703	RAPPORTEURE: Madame Marie-Odile MEUNIER-GARNER
Titre de l'affaire	DALO - Demande d'annulation de la décision du 28 mars 2023 par laquelle la Commission de Médiation de la Haute-Garonne a rejeté son recours en vue d'une offre de logement.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	Maître SELARL SYLVAIN LASPALLES Sylvain (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE	
06)	DOSSIER N° 2302986	RAPPORTEURE: Madame Marie-Odile MEUNIER-GARNER
Titre de l'affaire	DALO - Demande d'annulation de la décision du 31 janvier 2023 portant rejet d'une demande d'offre de logement.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	Monsieur X
Défendeur	PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE	
07)	DOSSIER N° 2303032	RAPPORTEURE: Madame Marie-Odile MEUNIER-GARNER
Titre de l'affaire	DALO - Demande d'annulation de la décision du 6 avril 2023 par laquelle la Commission de Médiation de la Haute-Garonne a rejeté le recours n°2022-031-001996 en vue d'une offre de logement.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	Maître SELARL SYLVAIN LASPALLES Sylvain (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE	

13 heures 45

08)	DOSSIER N° 2304252	RAPPORTEURE: Madame Marie-Odile MEUNIER-GARNER
-----	--------------------	--

Titre de l'affaire DALO - Demande d'annulation de la décision du 9 mai 2023 de la commission de médiation portant rejet de la demande de Madame X de voir reconnaître sa demande d'hébergement prioritaire et urgent.

Nom des parties		Représentants des parties
Demandeur	X	Maître DURAND Clémence (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE	

Arrêté le 12/05/2025